Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 022-212203277-20261112-DELIB_202611_07-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2026 N°7

L'an DEUX MIL VINGT-SIX le DOUZE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : **19**
Nombre de membres présents : **18**

PRESENTS :
M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Philippe BRENELIERE, M. François GRAIGNIC, Mme Séverine CARLIER, M. Jean-Pierre HENAFF, M. Sébastien AUBIN, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU, M. Loïc LORRE,

EXCUSE :
Mme Céline MARTIN AGISSON ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 6 novembre 2026

7- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL - CARREFOUR DE LA HALTE

Le Département a réalisé des aménagements, en plus de la rénovation de la chaussée, au carrefour entre la rue de la halte et la RD57. Leur objectif principal est de sécuriser la traversée de la voie verte pour les piétons et les cyclistes.
La commune a profité de ces travaux pour réaliser en même temps une liaison piétonne entre ce carrefour et la zone artisanale.

DANS LE CADRE CET AMENAGEMENT IL EST NECESSAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR DEFINIR LES CONDITIONS DE L'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **Autorise** M. le maire à signer la convention en annexe

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE

Le Maire
Olivier JAVAUDIN

